RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence nationale de l'habitat Anah

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DECISION

Le directeur général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 321-7,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-3 et R. 232-6,

Vu le décret du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique, notamment l'article 7,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique,

Vu l'arrêté du 22 mai 2023 modifié portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 24 septembre 2026 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1er octobre 2026,

Vu la décision du 06 mai 2026 nommant Paul LEVI, Adjoint à la directrice au sein de la Direction de l'expertise et des politiques publiques (DirEPP) de l'Agence national de l'habitat, à compter du 1er avril 2026,

DECIDE :

Article 1 **: Délégation permanente** est donnée à Paul LEVI à l'effet de valider et de signer, au nom du directeur général, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentant du pouvoir adjudicateur :

- tous les contrats, bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 40 000 € HT relevant de la direction de l'expertise et des politiques publiques ;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 € HT passés dans le cadre d'un marché public relevant de la direction de l'expertise et des politiques publiques ;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant de la direction de l'expertise et des politiques publiques ;
- les ordres de mission pour les agents de la direction de l'expertise et des politiques publiques, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché de prestations de voyagiste.

Article 2 : La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement des attributions ou au départ de l'agent.

Lu et accepté

L'adjoint à la directrice au sein de la Direction de l'expertise et des politiques publiques (DirEPP) de l'Agence national de l'habitat

Paul LEVI

Fait à Paris, le 1er octobre 2026

Le directeur général
de l'Agence nationale de l'habitat

Pierre CUNÉO

Décision mise en ligne sur le site anah.fr le : 1er octobre 2026